

Lepigeon / il y a neuf années

[Machine à tirer](#)

À défaut d'étau, croyez que ce genre d'outil soit utile: [www.targetshooting.com] ?

jpdjx / il y a neuf années

[Re: Machine à tirer](#)

Pas en Belgique, du moins pour le BR 50 ou 100, puisque ce système est destiné à être monté sur une base reliant le trépied avant et le support arrière.

Ce qui n'est pas autorisé dans la version belge de BR Hunter où ces supports doivent être indépendants..

Et sans cet accouplement, cette pièce ne sert pas à grand-chose en gros calibre, les dimensions du poids inférieur ne laissent pas penser à une grosse inertie.

Par contre en BR 50, le recul est inexistant et ne nécessite pas cet investissement.



Lepigeon / il y a neuf années

[Re: Machine à tirer](#)

Je ne crois pas que ce soit autorisé aussi pour le bench-rest en Amérique du Nord (à vérifier). La question est de savoir si cela conviendrait pour le test de cartouches.

Utilisateur anonyme / il y a neuf années

[Re: Machine à tirer](#)

Bahhh, sinon c'est facile pour tirer depuis le bar, avec une cht'ite caméra, une corde au gros orteil, etc... Flute alors, qui va charger l'arme, Calamity s'y colle !!!

jpdjx / il y a neuf années

[Re: Machine à tirer](#)

L'amortisseur tout seul, je ne crois pas...



Lepigeon / il y a neuf années

[Re: Machine à tirer](#)

C'est certain, mais en combinaison avec un support? [www.targetshooting.com]

lagaffe / il y a neuf années

[Re: Machine à tirer](#)

dans le cadre de tests et recherche de la bonne munition , a mon sens , oui , ca peut aider , a condition que tout soit fixé (boulonné) sur une solide et lourde assise en béton par ex .

mais , ca fait cher et vilain pour tester des prunes tous les 36 du mois

en BR , dans no régions , on peut oublier , pas autorisé .

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information / Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information / Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

jpdjx / il y a neuf années

[Re: Machine à tirer](#)

Mais oui...

Donc, tant qu'à fixer solidement sur un socle en béton, un étau bien lourd avec des mordaches "tendres" sera moins cher et plus efficace.

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information / Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information / Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Lepigeon / il y a neuf années

[Re: Machine à tirer](#)

Le problème est que peu de stands ont un socle en béton où on pourrait fixer un étau, même si ce serait effectivement la solution idéale...

lagaffe / il y a neuf années

[Re: Machine à tirer](#)

ah , le pied pour tireur sportif :

parallèle au stand , une ligne de tir de longueur xxx m , équipée sius bien sur !
un kot avec établi , tout le matos Higt teck a disposition
un "étau ou machine a tirer "

et voila , tout ce qu'il faut pour développer la charge ad hoc pour sodomiser les mouches a 600 m

oups ! Lagaffe ! réveille toi ,et arrête de boire ! tu es en Belgique !

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information / Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information / Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a neuf années et a été effectuée par lagaffe.
